

II-2 Le Microcrédit

Le microcrédit constitue la composante principale de la microfinance. Elle consiste en l'attribution de prêts de faible montant aux personnes ciblées. Les deux modèles de prêts les plus répandus sont les contrats individuels et les micro-prêts solidaires (ou groupés).

Les contrats individuels sont des prêts se rapprochant le plus des prêts classiques : une personne reçoit une certaine somme d'argent et doit la rembourser souvent dans des délais relativement courts (quelques semaines ou quelques mois) en prenant en compte les intérêts.

Les micro-prêts solidaires sont accordés à un groupe de personnes solidaires pour le remboursement du prêt. Les défauts de paiement individuels (liés à une maladie ou à "une mauvaise semaine") sont ainsi évités et la pression du groupe est une incitation forte qui freine l'aléa moral.

URL source (Obtenu le 18/05/2024): <http://www.cridecigogne.org/content/ii-2-le-microcredit>